Agence de Services et de Paiement

Président Directeur général

Décision n° 2020/ 29 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de **la Direction des contrôles,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Jean-Marc LANDELLE	Directeur des contrôles	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement
Stephen DEMESY	Adjoint au Directeur des contrôles	
Sylvain VERRECCHIA	Chef de service par intérim des contrôles en exploitation surfaces animaux	- Certifier les frais de déplacement
Laurent ZORN	Chef du services des contrôles en entreprises	

2 rue du Maupas -87040 Limoges cedex 01
tel 05 55 12 00 00 – fax 05 55 12 00 14
www.asp-public.fr – siret 130 006 372 00010

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de **la Direction des contrôles**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Jean-Marc LANDELLE	Directeur des contrôles	- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les mémoires contentieux ou les déclarations d'appel - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les lettres de notification de contrôle
Stephen DEMESY	Adjoint au Directeur des contrôles	- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire - Signer les mémoires contentieux ou les déclarations d'appel - Signer les lettres de notification de contrôle
Sylvain VERRECCHIA	Chef du service par intérim des contrôles en exploitation surfaces animaux	*Dans leur domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire
Laurent ZORN	Chef du services des contrôles en entreprises	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.

Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,
le 27 février 2020

Le Président Directeur Général



Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :
M. l'Agent Comptable

Copies :
M. Jean-Marc LANDELLE
M. Stephen DEMESY
M. Sylvain VERRECCHIA
M. Laurent ZORN

DRH
DFJL